

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID 19 – LA VILLE À VOS CÔTÉS

Pendant le déconfinement aussi, la Ville d'Annecy organise chaque jour les conditions de maintien du service public, répond aux besoins des usagers et des acteurs de la lutte contre le Covid-19, et s'engage en faveur des acteurs économiques impactés.

Crèches et écoles, de nouvelles mesures d'accueil à compter du lundi 22 juin

Dans les écoles

A compter du 22 juin, tous les enfants sont attendus dans les écoles pour poursuivre leur scolarisation redevenue obligatoire. Cet accueil se fera **du lundi au vendredi** dans le respect du nouveau protocole sanitaire du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse concernant, notamment, les règles de distanciation, la limitation du brassage des élèves et l'application des gestes barrières.

Ainsi, les horaires seront échelonnés, chaque école communiquera aux parents les heures d'entrée et de sortie des élèves classe par classe.

Tous les temps périscolaires seront assurés :

- L'accueil périscolaire du matin sera ouvert de 7h30 à 8h30
- La restauration scolaire est proposée entre 11h30 et 13h30
- L'accueil du soir se déroule de 16h30 à 18h30.

Des repas chauds pour tous les élèves

Depuis le 11 juin, la quasi-totalité des élèves bénéficiaient de nouveau de repas chauds pour le déjeuner.

Au quotidien, ce sont au total 2 800 repas qui sont actuellement préparés pour les écoles de la Ville en cuisine centrale et satellite, et servis par le personnel de restauration, dans le respect du protocole sanitaire. La semaine prochaine, il est prévu d'accueillir plus de 5 000 enfants dans les restaurants scolaires. Tous bénéficieront de repas chauds.

Dans les crèches

Selon les directives nationales annoncées par le Président de la République dans son allocution du 14 juin dernier, l'assouplissement des contraintes sanitaires autorise l'accueil de tous les jeunes enfants inscrits dans les établissements de la Ville.

Dès le lundi 22 juin, tous les enfants inscrits pourront de nouveau être accueillis, en halte-garderie comme en multi-accueil, dans le respect du contrat d'accueil habituel.

Pour la sécurité de tous il est nécessaire de respecter les mesures sanitaires :

- Un seul parent accompagne son enfant à la crèche ou à la halte-garderie,
- Le lavage des mains avec une solution hydro-alcoolique à l'entrée et le port du masque sont obligatoires,
- Ne pas venir à la crèche ou à la halte-garderie si vous ou votre enfant êtes malades.

Si vous souhaitez un complément d'information, vous pouvez prendre contact avec la directrice ou le directeur de la crèche.

Gestes barrières, adoptez les gestes simples pour payer votre stationnement

La crise sanitaire a modifié notre quotidien notamment en matière de déplacements et de stationnement. Les gestes barrières ont démontré leur efficacité et devront continuer à être utilisés par tous. Evitez les contacts avec le mobilier urbain en payant votre stationnement par mobile ! La Ville d'Annecy propose le paiement du stationnement de surface via smartphone. Pour cela, il suffit de télécharger gratuitement l'application « Paybyphone ».

Payez, prolongez et stoppez votre stationnement à distance

1. Connectez-vous (smartphone, téléphone / Internet)
2. Confirmer la zone ou entrer le code à 5 chiffres inscrit sur l'horodateur
3. Choisissez la durée et confirmez

Une application mobile qui permet d'éviter tout contact avec un équipement public

- Plus besoin de monnaie
- Payez au plus juste de votre besoin
- À distance où que vous soyez
- Réception d'un justificatif électronique
- Prolongez votre stationnement

Cette application permet de payer un ticket de stationnement mais aussi les abonnements Pro santé, Résidents et Act'Eco. L'utilisation est gratuite. Une carte bleue et une immatriculation vous seront demandées la première fois. L'application « paybyphone » permet de payer son stationnement dans 150 villes de France et de nombreuses autres à l'international.

Une fête foraine place de l'Aube du 26 au 29 juin

La traditionnelle fête foraine de Seynod n'a pas pu se dérouler en mai à cause de la crise sanitaire liée au Covid 19.

Elle s'installera, dans le respect des règles sanitaires, place de l'Aube (aussi connue sous le nom de place du Marché) du 26 au 29 juin. Au programme, autos tamponneuses, manèges pour enfants, pêche aux canards ...

Consultez les informations concernant le coronavirus Covid-19 sur www.annecy.fr

La réunion publique du jour sur Annecy Direct à 19h : « La culture se réinvente ... en proximité en période de déconfinement »

Si vous souhaitez revoir les différentes vidéos de la Ville d'Annecy :

www.annecy.fr

Facebook : [facebook.com/VilleAnnecy/](https://www.facebook.com/VilleAnnecy/)

Youtube : <https://www.youtube.com/Villeannecy>

La Ville d'Annecy vous remercie de continuer à appliquer les gestes barrière.

Ensemble, faisons bloc contre le Coronavirus !